

COMPOSTAGE PARTAGÉ EN PIED D'IMMEUBLE

POURQUOI COMPOSTER ?

- » Soulager le local à poubelle surchargé
- » Éviter d'avoir un sac poubelle qui coule et sent mauvais
- » Apporter un côté ludique et pédagogique pour les enfants
- » Apprendre à se connaître entre voisins
- » Nécessite peu de temps : seulement quelques minutes par semaine



LE SITE DE COMPOSTAGE :

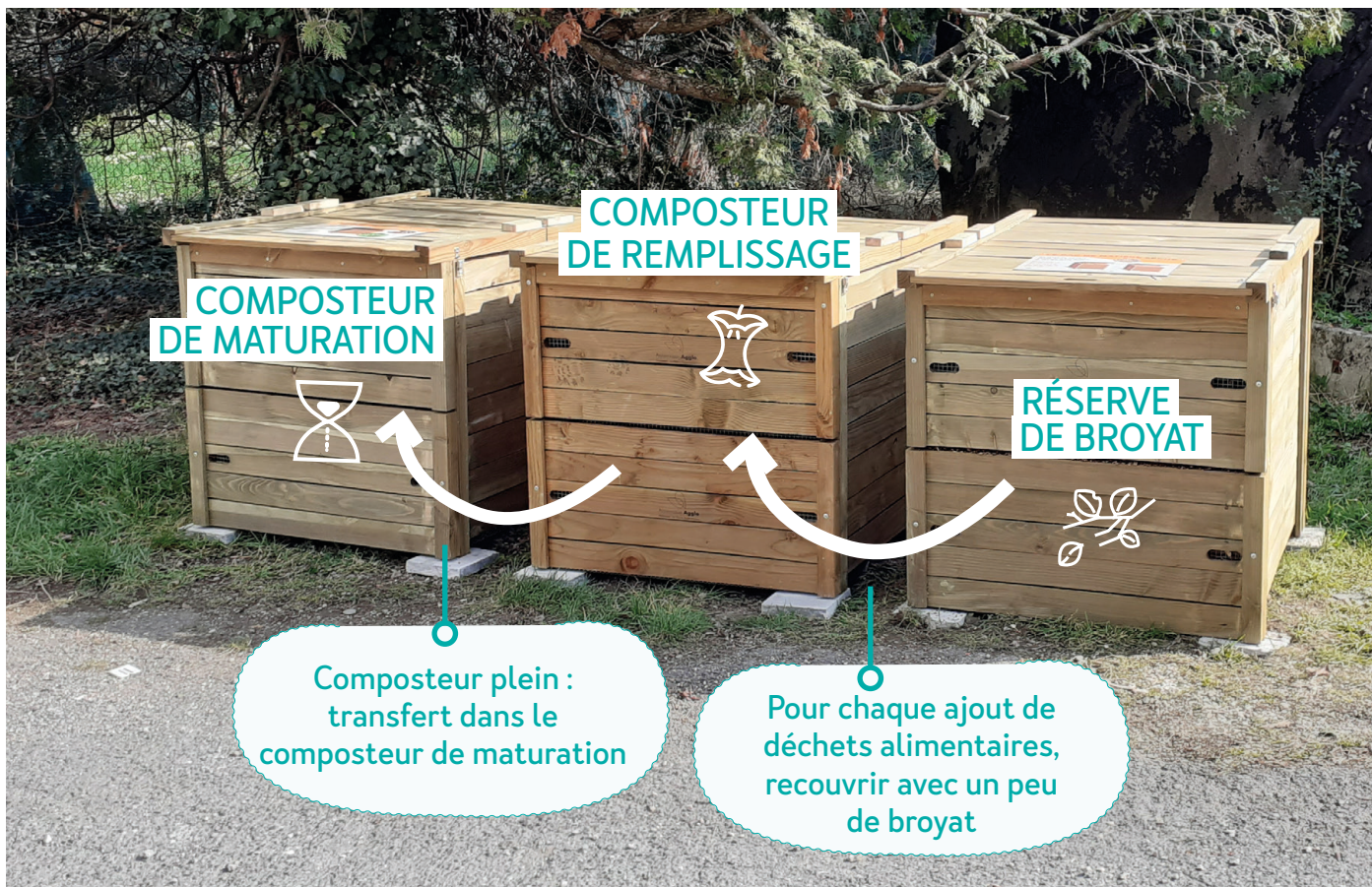
L'aire de compostage est constitué d'un **composteur d'apport** (pour l'ajout des déchets alimentaires), un **composteur de structurant** (broyat de bois) et un **composteur de maturation** (pour l'obtention d'un compost utilisable)

Le lieu d'implantation des composteurs est choisi **en concertation avec les habitants** et notamment avec les utilisateurs du site pour leur permettre de s'approprier le projet.

LE BROYAT (OU STRUCTURANT) :

Le broyat **favorise l'aération** et est **indispensable au bon fonctionnement** du site. Il permet de maintenir une **humidité idéale**. Un compost doit être **composé de 20 à 30% de broyat**.

L'**approvisionnement** en broyat peut se faire par le prestataire qui s'occupe de l'entretien des espaces verts. Sinon, Annemasse Agglo vous accompagnera pour trouver d'autres sources de broyat (plateforme de dépôt, annuaire de mise en relation avec professionnels, services municipaux, etc...).



SUIVI PAR ANNEMASSE AGGLO :

Annemasse Agglo assure le suivi du site, avec un passage régulier pour vérifier la bonne santé du site et échanger avec référents et habitants : **toutes les quatre semaines la première année puis toutes les huit semaines la deuxième année.**

Cette phase de suivi est primordiale pour que le site devienne autonome. Il s'agit de motiver et accompagner les habitants durant tout le cycle de fabrication du compost jusqu'à l'obtention du produit final.



LES RÔLES DES RÉFÉRENTS :

2 ou 3 référents devront se porter volontaires pour :

- » contrôler les apports (erreurs, broyat en quantité suffisante...),
- » transmettre les informations aux habitants utilisateurs des composteurs et les convier lors des temps forts du site,
- » contrôler l'activité (aération, humidité, température, présence de décomposeurs) et procéder ou faire procéder au brassage hebdomadaire,
- » contrôler les installations (état des composteurs, propreté du site ...),
- » rencontrer des référents d'autres sites lors de rendez-vous proposés par Annemasse-Agglo,
- » être le lien avec Annemasse Agglo.



TRANSFERT EN MATURATION DU COMPOST :

Lorsqu'un composteur est plein, son contenu est alors **transféré dans le composteur de maturation**. C'est alors l'occasion d'expliquer le processus de compostage aux participants (phases de décomposition, faune présente, sollicitation de nouvelles adhésions au projet...).

Le **transfert de matière procure une aération importante et relance l'activité biologique de décomposition**. La maturation dure **6 à 12 mois** selon la maturité voulue et la quantité apportée. **Plus la durée de maturation est grande, plus le compost est mûr.**

RÉCOLTE DU COMPOST :

Lors de la récolte du compost mûr, **les foyers participants sont invités par courrier ou affichage.**

Le compost est tamisé et distribué aux personnes présentes. Il peut également être utilisé directement aux pieds des arbustes et des massifs fleuris. Souvent, les résidents n'utilisent pas la totalité du compost produit, c'est donc l'occasion de le donner à des personnes intéressées tout en communiquant sur l'intérêt du compostage auprès des habitants.

Le transfert en maturation et la récolte du compost se font en présence d'un maître composteur d'Annemasse Agglo.

